

**Projet de motion de M. Eric Bertinat du 30 octobre 2012:  
«Pour un vote éclairé des étrangers»**

*PROJET DE MOTION*

Considérant :

- que le 24 avril 2005, 52,3% des électeurs genevois ont approuvé l'initiative constitutionnelle IN-123 « *J'y vis, J'y vote : la cadette* » accordant aux étrangers le droit de vote en matière communale ;
- que l'article 42 al. 1 de la Constitution genevoise prévoit depuis lors que les ressortissants étrangers ayant leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins exercent les droits de voter et de signer des initiatives et des référendums en matière communale à leur lieu de domicile ;
- que l'article 3 LEDP précise depuis lors que sont électeurs et électrices en matière communale les citoyens et citoyennes suisses ainsi que les ressortissants étrangers, domiciliés dans la commune et jouissant de leurs droits politiques ;
- que, malheureusement, encore beaucoup d'étrangers bénéficiant du droit de vote communal ignorent tout à son sujet, à tel point qu'ils sont confus lorsqu'il s'agit d'utiliser leur enveloppe de vote ;
- qu'en effet, même pour des étrangers résidant depuis 8 ans en Suisse, il n'est peut être pas aisé d'intégrer que non seulement il existe des instruments de démocratie directe, mais qu'en plus ceux-ci sont exercés à 3 niveaux (fédéral, cantonal, communal) ;
- qu'en effet, le site Internet de la Ville de Genève, sous la rubrique « droits civiques », ne fait que renvoyer au site Internet du canton de Genève qui est lui-même relativement lapidaire ;
- qu'il est primordial que les étrangers bénéficiaires du droit de vote communal disposent d'une information beaucoup plus complète à ce sujet afin de pouvoir exercer leurs droits civiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL demande au Conseil administratif d'établir, à l'attention des étrangers bénéficiant du droit de vote en matière communale, une brochure explicative qui rappelle notamment les notions de fédéralisme et de démocratie directe et qui décrit, exemples à l'appui, les droits découlant du droit de vote communal.